

Utilisation du module de prépaiement pour encaisser les frais de Douane et Frais de Timbre et délégation de la génération des T1s aux transitaires pour les marchandises entrant et sortant des Zones Franches à l'export

Ce document décrit les pré-requis et la procédure à suivre pour :

- Déployer le module de prépaiement pour les frais de Douane et le frais de Timbre pour les déclarations d'entrée et de sortie à l'export des zones franches ;
- Générer des T1s à partir des déclarations de sortie à l'export des Zones Franches.

Objectif :

Avec la nouvelle procédure décrite dans ce guide, les opérateurs des FreeZones auront la possibilité d'enregistrer, demander la liquidation de la déclaration et payer les frais de Douane / Timbre sans avoir à se déplacer de leurs bureaux vers le bureau des FreeZones pour les déclarations IM7 et EX3.

De même les transitaires auront la possibilité de générer les T1s à partir de leurs bureaux pour les déclarations EX3.

Procédure Actuelle / Nouvelle procédure :

Actuellement les comptes de prépaiement sont utilisés uniquement pour payer les frais des tickets 200 FDJ lors de la génération des T1s et GatePass.

Avec la nouvelle procédure, les opérateurs des FreeZones et transitaires auront la possibilité de payer les frais de Douane et Frais de Timbre dans les déclarations IM7 et EX3.

Pour sécuriser l'accès à ces comptes, un code PIN sera associé à chaque compte de prépaiement, le système demandera de saisir le code PIN pour pouvoir payer les frais de Douane et Timbre.

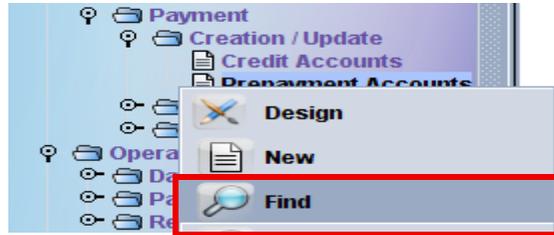
Par défaut le code PIN est « 1234 » pour tous les opérateurs, ces derniers sont tenus de le changer via la nouvelle opération « Pin Change »

La nouvelle procédure consiste au suivant :

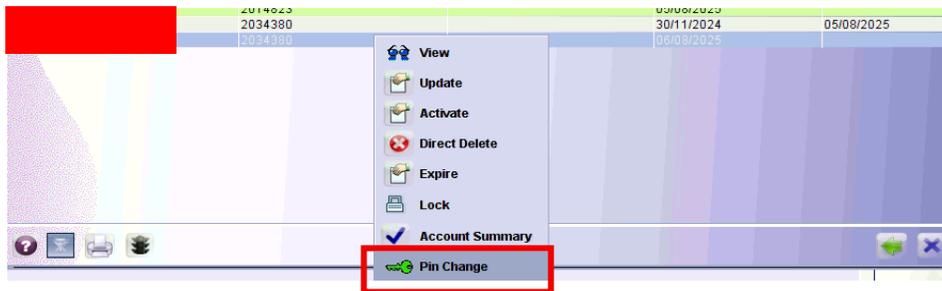
Pré-requis :

- L'opérateur de la Zone Franche / Transitaire aura la possibilité de changer le mot de passe à partir du module des comptes de prépaiement dans SYDONIAWorld (Nouvelle opération qui sera attribué aux utilisateurs SYDONIAWorld).

Cliquez bouton droit de la souris sur « Prepayment Accounts » puis sélectionnez « Find » :

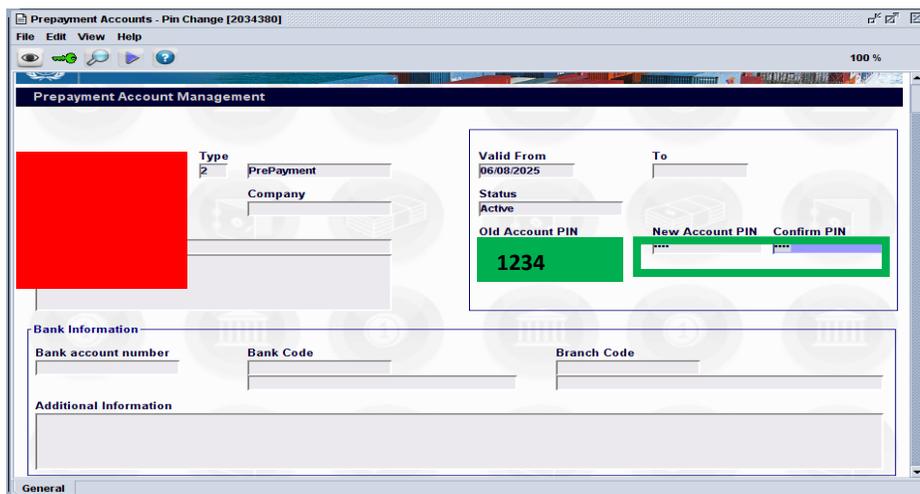


Sélectionnez « Pin change » :



Renseignez dans a case « Old AccoUNT PIN » « 1234 » (PIN par défaut) puis saisissez le nouveau PIN deux fois dans les cases « New Account PIN » et « Confirm PIN », puis validez la mise à jour

avec le bouton  :



Actuellement le compte de prépaiement est prêt pour l'utilisation pour payer les frais de Douane et Timbre.

Pour les déclarations IM7 :

L'opérateur de zone franche renseigne les différentes cases de la déclaration en Douane et devrait saisir son NIF dans la case 48 ainsi que le mot de passe dans la case PIN pour payer les frais de Douane et Timbre avec son compte de prépaiement.



A screenshot of a customs declaration form. The section is titled '48 Deferred payment'. Below the title, there is a yellow rectangular box containing the number '23'. To the right of this box is a field for a PIN, represented by a series of dots. Below the form, the text 'ACCOUNTING DETAILS' is partially visible.

Pour les déclarations EX3 :

- L'opérateur de Zone franche devrait créer la déclaration en Douane, saisir le NIF du transitaire en tant que déclarant et l'enregistrer dans SYDONIAWorld;
- Le transitaire dont l'opérateur de Zone Franche a saisi son NIF dans la case déclarant, renseigne son NIF et le PIN dans la case 48 pour payer les frais de Douane et Timbre avec son compte de prépaiement ;



A screenshot of a customs declaration form, identical to the one above, showing the '48 Deferred payment' section with a yellow box containing '23' and a PIN field with dots.

- Le transitaire demande la liquidation de la déclaration ;



- La déclaration sera re-routée au couloir vert et liquidé par le vérificateur dont le système a affecté ;



- Le transitaire après liquidation aura à générer les T1s et à les imprimer avec le tampon du T1s intégré dans le système SYDONIAWorld.

Fin du document.